

CHARTRE DE LA COOPÉRATIVE

RHÔNE-SAÔNE

⇒ LÉGUMES ▶

Juin 2021, à Mornant.

PARTIE 1 : POURQUOI SE DOTER D'UNE CHARTE ?.....	4
PARTIE 2 : LES ENJEUX ALIMENTAIRES DE NOTRE TERRITOIRE.....	5
PARTIE 3 : L'INSERTION PAR L'EMPLOI SUR NOTRE TERRITOIRE.....	6
PARTIE 4 : NOS VALEURS ET NOS AMBITIONS.....	7
UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DU MILIEU.....	7
UNE ENTREPRISE INCLUSIVE.....	8
LE BIEN MANGER.....	8
LE CHOIX DE LA BIO.....	8
LE CHOIX DE LA COOPÉRATION.....	9
L'INTÉRÊT COLLECTIF ET L'UTILITÉ SOCIALE.....	9
PARTIE 5 : NOS RESSOURCES, ACTIVITÉS ET MÉTIERS.....	10
RESSOURCES.....	10
ACTIVITÉS ET MÉTIERS.....	10
PARTIE 6 : NOTRE GOUVERNANCE.....	11

PARTIE 1 : POURQUOI SE DÔTER D'UNE CHARTE ?

Rhône-Saône Légume a fait le choix d'être une coopérative car elle se reconnaît dans le projet, les valeurs et les principes qui constituent l'identité du mouvement coopératif (déclaration de l'Alliance Coopérative Internationale de 1995).

En effet, Rhône-Saône Légumes est un groupement *“autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs à travers une entreprise détenue collectivement et contrôlée démocratiquement.”* **La charte de Rhône-Saône Légumes est le document qui fixe un cap et décrit le projet de transformation sociale autour duquel se réunissent les sociétaires et que porte l'assemblée générale des sociétaires de Rhône-Saône Légumes. La charte décrit aussi les principes et valeurs qui guident l'action de la coopérative.**

La charte est le document de référence de l'assemblée générale des sociétaires à partir duquel elle exerce son rôle. C'est à partir de la charte que l'assemblée générale évalue la traduction stratégique de son projet par le directoire, sous le contrôle du conseil de surveillance. Loin de toute forme de dogmatisme, la charte a vocation à servir de référence dans les débats. Seule l'assemblée générale peut modifier la charte et elle est complémentaire des statuts.

PARTIE 2 : LES ENJEUX ALIMENTAIRES DE NOTRE TERRITOIRE

Rhône-Saône Légumes s'inscrit dans un territoire dont le système alimentaire, c'est-à-dire la façon dont ses habitants se nourrissent, est fortement contraint du fait qu'un million huit cent mille habitants vivent dans les métropoles lyonnaise et stéphanoise, soit 65 % de la population des départements du Rhône et de la Loire. Par ailleurs, ce système alimentaire n'est pas durable notamment parce qu'il :

- est extrêmement dépendant pour son alimentation. Par exemple, en 2017, la Métropole de Lyon a réalisé un diagnostic alimentaire de territoire dont le résultat est sans appel : seuls 4,5 % des denrées consommées sur la métropole sont produites à moins de cinquante kilomètres ;
- est majoritairement basé sur une agriculture conventionnelle alors même que les attentes des habitants pour leur alimentation et pour les territoires est forte sur l'agriculture biologique ;
- perd des surfaces agricoles et de la population active agricole ;
- est polarisé entre des circuits longs et des circuits courts. Les circuits longs sont tournés vers l'approvisionnement de filières extra-territoriales qui nourrissent la grande majorité de la population mais répondent mal aux attentes de la société compte tenu d'un certain nombre d'externalités négatives. Les circuits courts sont tournés vers un rapport le plus direct entre le producteur et le consommateur et répondent bien aux aspirations sociétales liées à l'alimentation comme aux enjeux climatiques. Par contre, ils ne touchent que peu de consommateurs, limitent l'accès aux systèmes de massification (restauration collective, distribution, etc.) et concernent une part très faible de l'alimentation de la population générale.

Dans le même temps, le territoire de l'Ouest Lyonnais revêt une agriculture diversifiée et peu intensive et les collectivités locales se montrent volontaristes pour prendre en compte les besoins alimentaires du territoire dans leurs politiques publiques à travers la mise en place de Projets Alimentaires de Territoire (Métropole de Lyon et Syndicat de l'Ouest Lyonnais), notamment.

PARTIE 3 : L'INSERTION PAR L'EMPLOI SUR NOTRE TERRITOIRE

Rhône-Saône Légumes est installé sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, territoire qui dispose d'un tissu entrepreneurial dense que les collectivités contribuent à développer en complémentarité de celui de la Métropole de Lyon, notamment dans les filières agroalimentaires durables.

Par ailleurs, pour répondre à l'objectif de retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées, l'État et le Département du Rhône confient la mise en place de parcours d'insertion aux Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), et en particulier aux Entreprises d'Insertion (EI). Ces dernières utilisent l'espace de l'entreprise, avec ses contraintes, ses droits et ses devoirs, ses impératifs de production et de qualité, pour organiser la restructuration humaine, sociale et professionnelle de personnes se trouvant en situation de marginalisation et d'exclusion. Mais sur le territoire, il existe un déséquilibre important dans l'offre de postes entre le Grand Lyon et le Nouveau Rhône, ce qui est en décalage avec les besoins des populations.

PARTIE 4 : NOS VALEURS ET NOS AMBITIONS

Rhône-Saône Légumes est une société coopérative à vocation d'insertion. Nous transformons et faisons la promotion de légumes prêts à cuisiner comme un moyen au service d'une vision de l'agriculture, de l'alimentation, de l'emploi et de la coopération. Rhône-Saône Légumes œuvre à une transformation du système alimentaire, basé sur le développement d'une agriculture et d'une alimentation biologique sur le territoire avec une forte composante de coopération. Au-delà de prendre en compte le fait que la population est organisée en centre urbains denses, éloignée de la production, cela permet de limiter les impacts environnementaux et d'instaurer à travers nos actions des rapports sociaux et économiques sains, justes et durables.

UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DU MILIEU

Les circuits courts ne suffisent pas à relever le défi de la durabilité du système alimentaire, et dans le même temps les circuits longs s'affranchissent du territoire et génèrent de nombreuses externalités négatives. Rhône-Saône Légumes défend la nécessité d'inventer un système alimentaire du milieu.

Rhône-Saône Légumes défend un système alimentaire qui associe les acteurs de la production (producteur, planificateur, logisticiens amont), les transformateurs agro-industriels et les acteurs de l'alimentation (logisticiens aval, metteurs en marché, collectivités, cuisiniers, intendants) ! Elle défend l'organisation collective des acteurs en premier desquels les agriculteurs.

Rhône-Saône Légumes défend un système alimentaire dans lequel les acteurs se reconnaissent comme contributeurs au fonctionnement d'une même chaîne de création de valeur. Dans ce système, les acteurs se connaissent, se reconnaissent, ont un intérêt pour les enjeux spécifiques liés à chacun des autres métiers. Les acteurs sont tous co-responsables de cette chaîne de valeur qu'ils font co-évoluer.

Rhône-Saône Légumes défend un système alimentaire qui rend la consommation de légumes bio, locaux et frais accessibles à tous.

UNE ENTREPRISE INCLUSIVE

Selon le préambule de la constitution de 1946, "Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi". C'est dans cet esprit et en déjouant les phénomènes d'exclusion que Rhône-Saône Légumes veut contribuer à faire société et a fait le choix d'être une entreprise d'insertion. Cela l'engage à penser l'organisation du travail de façon à maintenir des postes adaptés à tous et à proposer un cadre de travail pensé pour inclure et épanouir.

LE BIEN MANGER

Rhône-Saône Légumes défend le droit à bien manger.

Bien manger, c'est d'abord manger sans crainte. Rhône-Saône Légumes assume la responsabilité d'une forte transparence sur la provenance des produits et des processus de transformation afin de proposer un autre agroalimentaire qui produit des légumes faiblement transformés et permet à chacun de manger sans crainte. C'est aussi pour ça que Rhône-Saône Légumes fait le choix de l'agriculture biologique qui s'affranchit des engrais et des pesticides de synthèse.

Bien manger, c'est cuisiner des produits savoureux et de saison dans un esprit de convivialité. Rhône-Saône Légumes s'inscrit dans le sillon de la gastronomie de la région lyonnaise. Les légumes bio, locaux et de saison sont au cœur d'une alimentation saine, équilibrée et hédonique. C'est pour ça que Rhône-Saône Légumes propose des produits prêts à cuisiner car le bien manger passe par la ré-appropriation par les particuliers et les professionnels de l'acte de cuisiner.

LE CHOIX DE LA BIO

Rhône-Saône Légumes s'inscrit dans la promotion d'une agriculture vertueuse sur le territoire. Aujourd'hui, cela se traduit par le choix du label Bio. Ce label est connu et reconnu de tous, du particulier au professionnel, et est utilisé dans la réglementation et l'organisation de la filière.

Au-delà du bio, Rhône-Saône Légumes partage une vision de la bio au sens des quatre principes décrits par l'organisation internationale de l'agriculture biologique : santé, écologie, équité et précaution. C'est en ce sens que Rhône-Saône Légumes a vocation à

contribuer au développement de la filière de production de légumes biologiques sur son territoire d'intervention dans une logique de commerce équitable.

LE CHOIX DE LA COOPÉRATION

Rhône-Saône Légumes s'inscrit dans le mouvement coopératif et l'identité des coopératives qu'il défend à travers les valeurs (l'entraide, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité) et les 7 principes coopératifs.

Rhône-Saône Légumes place la valeur de responsabilité comme centrale de son fonctionnement et de son projet : Rhône-Saône Légumes ne vient en aide à personne, Rhône-Saône Légumes réunit des acteurs qui se prennent en main pour répondre à leurs besoins et leurs aspirations. C'est ce qui lui donne sa capacité émancipatrice.

Rhône-Saône Légumes veut contribuer à un véritable projet de transformation sociale et développer des relations économiques saines, justes et durables, en contre-pied de la course folle à la compétition à tout crains. Inscrite dans ses statuts, la coopération s'applique dans tous ses champs d'intervention, guide ses choix de partenaires économiques et imprègne ses interactions avec ses interlocuteurs.

Rhône-Saône Légumes a également vocation à participer à d'autres projets sur son territoire et à plus grande échelle dans une logique d'inter-coopération. Rhône-Saône Légumes ne cherche pas l'hégémonie ou le monopole sur son secteur, sans être naïf sur les enjeux concurrentiels. Rhône-Saône Légumes souhaite contribuer à la naissance d'autres initiatives qui partagent les mêmes valeurs.

L'INTÉRÊT COLLECTIF ET L'UTILITÉ SOCIALE

Rhône-Saône Légumes est une coopérative d'intérêt collectif au sens où elle associe plusieurs catégories d'acteurs autour d'un projet commun, au service du territoire, avec lequel ils ont des liens d'activité ou se portent soutien : les acteurs de l'agriculture biologique, les travailleurs de la légumerie agro-industrielle, les acteurs de l'alimentation et les soutiens.

Rhône-Saône légume revêt une double utilité sociale. D'une part, son projet d'intérêt collectif est au service d'une alimentation de qualité et territorialisée. D'autre part, Rhône-Saône Légumes est un acteur économique au service de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

PARTIE 5 : NOS RESSOURCES, ACTIVITÉS ET MÉTIERS

RESSOURCES

En tant que société coopérative d'intérêt collectif, Rhône-Saône Légumes dispose de ressources financières constituées par les apports en capital des différents sociétaires. Par ailleurs, chaque sociétaire constitue une ressource en tant que telle du fait de sa participation à la vie démocratique et à l'activité économique de Rhône-Saône Légumes.

Les travailleurs permanents non sociétaires et les personnes en insertion, par le fait de leur participation à l'activité économique de Rhône-Saône Légumes sont une ressource.

Enfin, chaque partenaire, même s'il n'est pas nécessairement sociétaire, représente à nos yeux une ressource, qu'il intervienne dans le champ de l'agro-alimentaire ou de l'insertion.

ACTIVITÉS ET MÉTIERS

Rhône-Saône Légumes intervient dans le champ de l'agroalimentaire et du développement de la filière de laquelle elle dépend. Les activités sont donc d'ordre de la transformation alimentaire mais également du développement de la production et de la consommation de légumes biologiques sur le territoire, en lien avec ses sociétaires et partenaires.

Avec le même degré d'engagement que le point précédent, Rhône-Saône Légumes prend en charge l'insertion par l'activité économique de personnes éloignées de l'emploi présentes sur le territoire. Pour assurer cette mission, tous les champs d'intervention de Rhône-Saône Légumes peuvent être mis à contribution, en commençant par la transformation alimentaire.

PARTIE 6 : NOTRE GOUVERNANCE

Rhône-Saône Légumes est “contrôlée démocratiquement par ses membres” (second des sept principes coopératifs) qui peuvent exercer ce contrôle sur l’action du directoire au sein de deux instances : le conseil de surveillance et l’assemblée générale. Le directoire a quant-à lui pour mission la traduction stratégique du projet et sa déclinaison opérationnelle.

Les sociétaires, personne physique ou morale, se caractérisent par un lien d’activité direct ou indirect avec Rhône-Saône Légumes c’est-à-dire qu’ils sont soit acteur de l’alimentation biologique du territoire, soit travailleur permanent de l’outil agro-industriel Rhône-Saône Légumes, soit acteur de l’agriculture biologique du territoire.

Être sociétaire c’est partager le risque de l’aventure entrepreneuriale et donner confiance aux tiers en contribuant à la constitution du capital social de la coopérative. Être sociétaire c’est s’impliquer dans la vie démocratique et contribuer à la réussite de l’activité économique de la coopérative.

Rhône-Saône Légumes a fait le choix d’une gouvernance à directoire et conseil de surveillance. Cette gouvernance a plusieurs avantages, notamment de bien identifier le pouvoir de surveillance et ainsi de lui permettre de pleinement s’exercer tout en limitant le temps d’implication des représentants de l’assemblée générale. Ce contre-pouvoir s’exerce au regard de la présente charte. Elle a aussi l’avantage de l’efficacité en réunissant les pouvoirs stratégiques et de direction opérationnelle au sein d’une instance collégiale, le directoire.

Pour le bon fonctionnement de cette gouvernance, les sociétaires sont garants de la charte et des missions de l’instance au sein de laquelle ils siègent (assemblée générale, conseil de surveillance, directoire) dans l’intérêt collectif et ne sont pas des représentants d’une catégorie ou d’un type d’acteur de la filière.

